Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212201727-20260428-035_2026-DE

Département des COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN
Mairie de PLANCOET
Tél. : 02.96.84.39.70
Email : mairie-plancoet@wanadoo.fr

Délibération n°035-2026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage :
24 avril 2026
Nombre de conseillers :
En exercice : **23** - Présents : **20** - Votants : **22**

Séance du mardi 28 avril 2026

Présents : Mesdames et Messieurs BARRAUX Patrick, LABBÉ Céline, BOUAN François, ROLLAND Marie-Charlotte, SAMSON Noël, HEUX Claudine, WOEHL Gérard, DUBAR Martine, COTTEBRUNE Yves, FOREST Éric, NEVOT Gilles, REBILLARD Dominique, PÉATIER Carole, BEAUDUCEL Fabrice, DESCLOS David, DELAMARRE Patricia, LONCLE Marie-Pierre, MARCHESSEAU Marion, PERROT Justine, CADE Armand.

Excusés avec procuration : DESBORDES Gwénaëlle (pouvoir donné à François BOUAN), CHANTEREAU Vanessa (pouvoir donné à Céline LABBÉ)

Excusés : Monsieur DUFEIL Tanguy

Secrétaire de séance : Monsieur Armand CADE

OBJET : SDE22 – Adhésion à la centrale d'achats – Entretien des feux de carrefour Rue de la Madeleine

Considérant la demande exprimée par les collectivités de profiter de l'expertise du Syndicat Départemental d'Energie dans le domaine de la maintenance des installations électriques, le SDE 22 s'est constitué en centrale d'achats de prestations de service ou de travaux en vue de faire assurer la maintenance, les petites réparations, le renouvellement et la mise aux normes des installations de signalisation lumineuse (feux de carrefours, panneaux de signalisation, panneaux à messages variables et toutes installations connexes) établies sur la voie publique.

En 2022, la commune de Plancoët a adhéré à cette centrale d'achat pour assurer l'entretien des feux de carrefours.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix présentes et représentées, décide de :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu l'adhésion de la Commune de Plancoët en 2022 à la centrale d'achat,
Considérant l'intérêt de recourir à la mutualisation des prestations d'entretien et de renouvellement des feux de carrefours,

- **APPROUVER** les termes du règlement constitutif de la centrale d'achat joint en annexe,
- **CONFIER** à la centrale d'achat la maintenance de l'installation suivante : « Carrefour RD 768-Rue de la Madeleine »,
- **AUTORISER** M le Maire, ou son représentant, à inscrire au budget les sommes nécessaires et jusqu'à la date de fin de l'accord cadre souscrit par la centrale d'achat,
- **AUTORISER** M le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,
Le Maire,
Patrick Barraux

MAIRIE DE PLANCOET * COTES D'ARMOR *

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.